

Informations de base	
2023/2546(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Exemption fondée sur la capacité de survie pour les captures de sole commune par des navires d'une longueur inférieure à 12 mètres et utilisant des chaluts de fond à panneaux dans les eaux occidentales, dans la division CIEM VII e, pour 2023 Complétant 2018/0074(COD) Subject 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
25/10/2018	Dossier renvoyé a la commission compétente aux fins de négociations interinstitutionnelles		
02/02/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)00699	
02/02/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
15/02/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/04/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		